Carte-cadeau Harley-Davidson Canada™ Entente de concessionnaire

Nom du concessionnaire:				
Numéro de concessionnaire:				
			DETAILS DE TRANSACTION DE TEST POUR L'AJOUT D'UN NOUVEAU DETAILLANT :	
			Date / Heure de la transaction de test:	
Numéro de la carte:				
Montant de la transaction:				

La présente Entente est conclue entre le Concessionnaire Participant et Store Financial Services of Canada Limited («Store Financial») et régit la participation du Concessionnaire Participant dans le Programme de la Carte (le «Programme»). Selon le Programme, les détenteurs de carte ne peuvent se servir d'une Carte (la «Carte») pour payer des marchandises ou des services que chez les Concessionnaires Participants du Franchiseur invités et autorisés à participer au Programme. Le Concessionnaire Participant reconnaît ce qui suit:

- Le Concessionnaire Participant consent à participer au Programme et à accepter la Carte comme mode de paiement en contrepartie de marchandises et/ou de services du Concessionnaire Participant.
- La Carte a été testée dans une caisse d'un emplacement de détail du Concessionnaire Participant.
 Le personnel de l'emplacement de détail du Détaillant Participant ont été formés et comprennent les termes et conditions énoncés à l'arrière de ce document ainsi que les procédures décrites dans le Guide de référence du détaillant de Store Financial. Un Guide de référence du détaillant de Store Financial a été laissé à l'emplacement de détail du Concessionnaire Participant.
- La Carte est administrée par Store Financial. Le Concessionnaire Participant doit contacter Store Financial lors de tout changement de l'identifiant du détaillant ou si le Concessionnaire Participant souhaite traiter plusieurs cartes d'une valeur combinée supérieure à 1000 \$ en paiement.
- Le Concessionnaire Participant comprend que des frais associés au traitement des transactions seront imputés par l'acquéreur au moment de l'acceptation de la Carte. Le taux applicable courant correspond au taux de crédit négocié entre l'établissement et son acquéreur.
- Le Concessionnaire participant convient qu'il suivra les termes et conditions indiquées sur la page à l'arrière de la présente Entente, et que l'emplacement de détail du Concessionnaire Participant sera facturé et/ou imputé des montants de règlement qui excèdent les fonds disponibles sur la Carte ou qui résultent d'une transaction non autorisé sur la Carte.
- Le Concessionnaire Participant accepte de transférer tous les fonds provenant de la vente des Cartes vers un compte bancaire désigné par le Franchiseur dans un délai d'un (1) jour ouvrable suivant sa réception de l'acheteur de Carte(s).
- En signant ci-dessous, le signataire autorisé pour la concession représente qu'il ou elle a l'autorité nécessaire pour obliger le concessionnaire identifié ci-dessus.

REPRÉSENTANT DU CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT	REPRÉSENTANT DE STORE FINANCIAL / HDFS
Nom (en caractères d'imprimerie):	Nom (en caractères d'imprimerie):
Signature :	Signature :
Titre de fonction:	
Date:	Date:

PROGRAMME DE CARTE PARTICIPATION DE CONCESSIONAIRE - TERMES ET CONDITIONS

Les présentes TERMES ET CONDITIONS régissent la participation du Concessionnaire Participant dans le Programme de Cartes et s'appliquent à tout Concessionnaire Participant qui consent à participer au Programme et à accepter la Carte comme mode de paiement en contrepartie de marchandises et/ou de services du Concessionnaire Participant.

- Pour participer au Programme, le Concessionnaire Participant doit fournir un matériel qui est capable de traiter des transactions financières préautorisées en temps réel sur les réseaux MasterCard® ou Visa®.
- La Carte utilisée dans le cadre du Programme est une carte prépayée, activée pour un montant prédéterminé. Elle ne peut pas être chargée de nouveau. Le Concessionnaire Participant n'acceptera pas la Carte prépayée pour un montant qui dépasse sa valeur actuelle au moment de la transaction.
- La carte peut être utilisée uniquement pour acheter des biens ou des services chez le Concessionnaire Participant. La carte ne peut pas être échangée contre de l'argent comptant.
- LA CARTE NE PEUT ÊTRE ACCEPTEE POUR PAYER DES POURBOIRES OU DES GRATIFICATIONS.
- La Carte ne peut être acceptée pour effectuer un paiement sur n'importe quel type de compte dû par un titulaire de carte au Concessionnaire Participant.
- La Carte ne peut pas être acceptée comme moyen de paiement chez le Concessionnaire Participant, à moins que le Concessionnaire Participant reçoive une autorisation préalable en temps réel pour la transaction.
- LES REGLEMENTS FORCES SUR UNE CARTE SONT INTERDITES.
- En acceptant la Carte, les frais de traitement des transactions seront imputés au Concessionnaire Participant par son acquéreur. Le taux applicable courant correspond au taux de crédit négocié entre le Concessionnaire Participant et son acquéreur.
- À sa seule discrétion, StoreFinancial se réserve le droit d'approuver le Concessionnaire Participant pour la participation au Programme, et de supprimer la participation du Concessionnaire Participant du Programme. Le Détaillant se réserve le droit de refuser de participer au Programme, à moins que d'autres obligations contractuelles du Concessionnaire Participant ne l'exigent.
- Store Financial recommande que les remboursements de marchandises achetées avec la Carte ne soient pas crédités sur la carte, et devraient être traités conformément aux procédures du Concessionnaire Participant (par exemple, un bon d'achat du magasin, une carte-cadeau du magasin, etc.).
- Si la Carte est émise par une Banque Commanditaire, la Banque Commanditaire est un tiers bénéficiaire de la présente Entente.

Si vous avez des questions supplémentaires, s'il vous plaît contactez Store Financial.

Store Financial: 844.556.7463
Faxer le formulaire rempli à: 866.283.1259